
titre: Démocratie ? auteur: subversive.eu date: 09-11-2019

Vous avez dit Démocratie ? Ceux donc qui décident pour leur communauté. L'Europe est-elle vraiment démocratique ? La France a-t-elle perdue sa démocratie ? Alors que l'Europe, vient de demander à la France d'ouvrir à la concurrence son parc de barrages hydrauliques, la démocratie n'est pas remise en question. Mais qui est cette Europe qui nous impose des objectifs, des politiques économiques ?

Traités Européens

L'Europe a été créé le 1 novembre 1993 par six pays fondateurs, elle est régulée par des traités signés et validés par les états membres. Aujourd'hui il y a quatre traités en vigueur :

- * Traité sur l'Union Européenne (2016)
- * Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (version consolidée 2016)
- * Traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique (2016)
- * Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne (2016)

Détails

Je cite: TFUE (vc) - 2016:

" CHAPITRE 1 LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Article 120 (ex-article 98 TCE)

Les États membres conduisent leurs politiques économiques en vue de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Union, tels que définis à l'article 3 du traité sur l'Union européenne, et dans le contexte des grandes orientations visées à l'article 121, paragraphe 2. Les États membres et l'Union agissent dans le respect du principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre, favorisant une allocation efficace des ressources, conformément aux principes fixés à l'article 119.

Article 121 (ex-article 99 TCE)

- 1. Les États membres considèrent leurs politiques économiques comme une question d'intérêt commun et les coordonnent au sein du Conseil, conformément à l'article 120.
- 2. Le Conseil, sur recommandation de la Commission, élabore un projet pour les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de l'Union et en fait rapport au Conseil européen. Le Conseil européen, sur la base du rapport du Conseil, débat d'une conclusion sur les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de l'Union. Sur la base de cette conclusion, le Conseil adopte une recommandation fixant ces grandes orientations. Le Conseil informe le Parlement européen de sa recommandation.

- 3. Afin d'assurer une coordination plus étroite des politiques économiques et une convergence soutenue des performances économiques des États membres, le Conseil, sur la base de rapports présentés par la Commission, surveille l'évolution économique dans chacun des États membres et dans l'Union, ainsi que la conformité des politiques économiques avec les grandes orientations visées au paragraphe 2, et procède régulièrement à une évaluation d'ensemble. 7.6.2016 Journal officiel de l'Union européenne C 202/97 FR Pour les besoins de cette surveillance multilatérale, les États membres transmettent à la Commission des informations sur les mesures importantes qu'ils ont prises dans le domaine de leur politique économique et toute autre information qu'ils jugent nécessaire.
- 4. Lorsqu'il est constaté, dans le cadre de la procédure visée au paragraphe 3, que les politiques économiques d'un État membre ne sont pas conformes aux grandes orientations visées au paragraphe 2 ou qu'elles risquent de compromettre le bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire, la Commission peut adresser un avertissement à l'État membre concerné. Le Conseil, sur recommandation de la Commission, peut adresser les recommandations nécessaires à l'État membre concerné. Le Conseil, sur proposition de la Commission, peut décider de rendre publiques ses recommandations. Dans le cadre du présent paragraphe, le Conseil statue sans tenir compte du vote du membre du Conseil représentant l'État membre concerné. La majorité qualifiée des autres membres du Conseil se définit conformément à l'article 238, paragraphe 3, point a).
- 5. Le président du Conseil et la Commission font rapport au Parlement européen sur les résultats de la surveillance multilatérale. Le président du Conseil peut être invité à se présenter devant la commission compétente du Parlement européen si le Conseil a rendu publiques ses recommandations.
- 6. Le Parlement européen et le Conseil, statuant par voie de règlements conformément à la procédure législative ordinaire, peuvent arrêter les modalités de la procédure de surveillance multilatérale visée aux paragraphes 3 et 4. "

Etude et Analogie

L'Europe fixe des politiques communes, des objectifs communs, dans le but d'offrir une zone d'investissement idéale. Voyons alors quel sont les pays qui s'y tiennent, et surtout ceux qui ne s'y tiennent pas, les rebelles.

La France, pays fondateur, depuis la mise en place des stratégies communes, est un bon élève, élève récalcitrant sous Mr Hollande, puis premier de la classe sous Mr Macron. L'Allemagne, elle aussi pays fondateur, et poids lourd en europe, suit à la lettre les recommandations de Bruxelles. La Pologne par contre, pays moins développé que la partie ouest, est un mauvais élève, pollueur, nationaliste, bref qui prend des claques de Bruxelles pour avoir osé proposer des budgets qui ne respectent pas les traités, donc budgets rejetés à plusieurs reprises.

Parlons de nous, qui avons élu un président de gauche en 2012, qui a fait une politique libérale, qui a annoncé en meeting être "l'ennemi de la finance", voit-il pas que tous les soirs, il dû inviter tous les actionnaires des grandes FIRMEs Françaises à dîner. Voit-il pas que la Grèce en pleine crise, a voté un partisan de l'extrême gauche, voit-il pas que le ministre de l'économie de cette période, se rendait tous les jours à Bruxelles pour proposer un plan d'austérité honnête pour son peuple. Toutes ses propositions ont été refusé, au bout de quelques semaines il fut forcé par le président

grec à démissionner. Voit-il pas que son nouveau parti politique a du mal à recevoir des financements, troublant. Mais surtout que la grèce a appliqué une politique libérale, sous les ordres de Bruxelles. Votez donc, vous verrez...

L'Italie, tout récemment, s'est mise a accepter les migrants sans broncher, à négocier avec la France la répartition de ces mêmes migrants, à recevoir le Président français à Rome. Troublant pour un pays qui il y a quelques mois, dont nous avons convoqué son ambassadeur. Un pays avec un gouvernement d'extrême droite, qui aujourd'hui n'existe plus et obéit simplement aux ordres de Bruxelles. L'Europe vous promet une telle pression que même l'Italie recule, même les "Brexiter" reculent. Officiellement ils ne nous doivent rien, pas un centime, ni même juridiquement, sauf que Bruxelles a décidé que quelqu'un allait payer, donc ils paieront. Le temps qui passe permet de négocier la somme à payer, notez surtout que s'ils avaient négocier une sortie sans accord pour 2020, la note aurait été encore plus salée que le nombre de quarantecing milliards de livres.

Conclusion

Ah oui, vous avez dit Démocratie, mais pour qui ? A qui appartient-elle cette démocratie ? Alors que les peuples ne demandent que de se reproduire et se nourrir dans une paix harmonieuse.

Pour penser plus loin

La Démocratie, une erreur ?

Alors que le monde est une guerre permanente, elle prend la forme de guerre économique, psychologique, militaire. L'union fait la force, vous connaissez. L'Europe réponds très bien à ce souhait là, ils s'unissent après de longues guerres, presque 1000 ans de guerre continue. Une union qui ne peut fonctionner que si chacun fait son boulot, que si les directives vont vite. Et sous cette Europe peu démocratique, elles vont vites, très vite, c'est très avantageux sur la scène internationale, cela permet de ne pas perdre de temps face à des dictateurs comme en Chine, ou Russie, ainsi l'Europe conserve sa puissance et l'améliore à l'unisson. Ainsi elle ne perds pas de temps, et ne subit pas de désavantage avec les autres nations.